



Ma patronne m'a donné mon solde tt cpte mais ne m'a pas licencié

Par **Clarisse13**, le **15/07/2011** à **21:31**

Bonjour,

Ma patronne a revendu le fond de commerce à un investisseur mais reste gérante de la société.

Elle m'a aujourd'hui faite signer mon solde tout compte (dans lequel ne figure pas mes congés payés et pour lequel elle ne m'a pas remis d'exemplaire salarié.

Elle m'a également remis une attestation assedic sur laquelle figure dans la rubrique "emploi" : durée d'emploi salarié du 25/11/2009 au 08/06/2011
[s]SANS DATE[/s] D'ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE LICENCIEMENT OU DE NOTIFICATION DE LA DEMISSION OU DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RUPTURE CONVENTIONNELLE
"motif de la rupture du contrat de travail": autre motif

Elle m'a également remis un certificat de travail et une nouvelle fiche de paie au nom d'une nouvelle entreprise.

Sachant que ma collègue reviens de congés maternité en septembre et qu'elle compte me licencié quand ma collègue sera de retour.

1°)Que puis-je faire?

2°)Et est-ce normal que dans le cadre d'une vente d'entreprise elle m'ai remis ces documents ??

3°)Puis-je considérer le fait qu'elle m'ai remis ces documents comme un licenciement??

Merci. Clarisse

Par **P.M.**, le **16/07/2011** à **13:33**

Bonjour,

Il faudrait savoir si une procédure a été suivie...

Normalement, dans une telle situation, le contrat de travail est transféré ...

Il faudrait savoir ce que vous avez signé exactement car en principe, ce n'est pas le solde de tout compte que l'on signe mais son reçu lequel peut être dénoncé dans les 6 mois par lettre recommandée avec AR...

Je vous conseillerais, documents en main de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du travail...